



Ville de la Ferté-Bernard

LA FERTE-BERNARD

MAPA N° 2017 - 01

Marché Public de Travaux
(passé en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

TRAVAUX DE VOIRIE
Chaussées et Trottoirs
Année 2018

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir Adjudicateur

Ville de LA FERTE-BERNARD – 13 rue Viet – 72400 LA FERTE-

Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur Didier REVEAU – Maire de la Commune

Personnes habilités à donner des renseignements

Renseignements administratifs : Service Marchés Publics

Renseignements techniques : M. POHU

Date d'envoi DCE

14 Décembre 2017

Date de remise des Offres

4 Janvier 2018

CADRE RESERVE A LE COLLECTIVITE

Titulaire :

Adresse :

Montant :

Contact :

Date de Notification :

Date O.S. :

1 - CHAMP D'APPLICATION

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 et du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 portant sur le droit des marchés publics.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne les travaux neufs de trottoirs et de chaussée, hors programme d'aménagement spécifique, à réaliser en 2018 sur le territoire de la commune de la Ferté Bernard.

Ce marché sera exécuté par bons de commande successifs.

Toutes les prestations réalisées seront rémunérées par référence au bordereau des prix annexé au présent marché et qui s'appliquera à compter de la notification et s'achèvera au 31 décembre 2018.

3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée définie à l'article 27 du Décret n° 2016-360.

3.2 Décomposition en lots

Le Marché est à lot unique.

3.3 Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement solidaire d'entreprises.

3.4 Présentation des offres

Le candidat devra remettre les pièces suivantes :

- Le bordereau de prix pré rempli sur lequel les candidats doivent proposer un coefficient de remise unique et uniforme qui s'applique à l'ensemble des postes.
Ce coefficient ne pourra excéder 1. Les prix de ce bordereau sont établis pour des chantiers compris entre 0,1 m² et 50 m², et ou, entre 0,1 ml et 50 ml. Si la valeur des travaux commandés sur un bon de commande dépasse ces critères ou la somme de 15 000,00 €/HT, il est fait application d'un coefficient minoratif tel que stipulé au bas du bordereau.
- **L'ATTRI1 (Acte d'engagement)**
- Le Règlement de Consultation paraphé et signé
- Le Cahier des Charges Particulières paraphé et signé.
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Toutes les pièces devront être retournées à la Mairie de LA FERTE-BERNARD – 13 rue Viet – 72400 LA FERTE-BERNARD avant **le jeudi 4 janvier 2018 à 17 h00.**

3.5 Modalités de règlement et prix

3.5.1 Mode paiement

Le règlement se fera par virement administratif, après vérification des situations de travaux par le Maître d'ouvrage, présentées à l'achèvement des travaux. L'entreprise présentera ses situations de travaux en 2 exemplaires.

3.5.2 Délai global de paiement

Le délai global de paiement est de 30 jours, à compter de sa réception par les services de la mairie.

3.5.3 Prix

Les prix sont fermes.

3.6 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Sans Objet.

3.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

4 - CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

La durée du marché est limitée à l'année 2018.

Il s'exécutera sous la forme d'un marché à bons de commande successifs en fonction des besoins.

5 - NATURE DES CANDIDATS

Seules les entreprises présentant les qualifications et moyens humains ou matériels requis pourront présenter une offre.

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique.
- Soit avec des entrepreneurs groupés solidairement.

Dans ce dernier cas, le Maître d'ouvrage pourra passer ses commandes indifféremment à l'un ou l'autre des membres du groupement.

6 - MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

7 - EXAMEN ET JUGEMENT DES OFFRES

L'offre retenue sera celle qui présentera le meilleur coefficient minoratif.